



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 25-1 - CONSERVATOIRE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LE COMITE DES FETES DE LA  
FONTONNE - RENOUELEMENT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrice COLOMB  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA  
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY  
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

42347

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

25-1 - CONSERVATOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES FETES DE LA FONTONNE -  
RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

L'Association « Comité des Fêtes de la Fontonne » est une association loi 1901 dont l'objet est la réalisation d'animations et de manifestations dans le quartier de la Fontonne, place Jean Aude en particulier.

Elle organise notamment la Fête du Quartier qui est également celle des horticulteurs, des animations de Noël, des repas de quartier et diverses manifestations de quartier.

Compte tenu de l'intérêt que représentent les activités de cette association pour l'animation de la cité, son rayonnement, le maintien de ces traditions, la Ville d'Antibes souhaite continuer à soutenir l'action de cette association qui participe à une mission d'intérêt général et local.

Ainsi, en lien avec le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, la Chorale d'enfants, l'Harmonie Junior, l'Orchestre à cordes et un ensemble du Conservatoire se produiront gratuitement en concert au sein de l'église d'Azurville, place Jean Aude, à Antibes.

Dans ce cadre, il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat avec le Comité des Fêtes de la Fontonne pour l'organisation de deux concerts. Un concert sera donné pendant l'été, le second à la période de Noël.

Cette convention est consentie pour une période de 3 ans à compter de sa notification.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Comité des Fêtes de la Fontonne et ses éventuels avenants, sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.25-1 - CONSERVATOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES FETES DE LA FONTONNE - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM423-17 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170223-DCM423-17-DE

---

**Date de décision :** 23/02/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes